

Votre correspondante :
Margaret NEMETH
Attachée, Service de la Santé
☎ 02 800 81 69
mnemeth@spfb.brussels
PRR-SMM-202009110
Annexes : 2

À l'Attention

Des secteurs « social et santé » ambulatoires
Des maisons d'accueil
Des équipes mobiles existantes en santé mentale

Bruxelles, le 10 septembre 2020

**Objet : Plan bruxellois de redéploiement et de relance - Appel à projets « Santé Mentale et Mobilité » -
Renforcement du travail mobile en santé mentale au sein des services de santé mentale COCOF
et/ou des équipes mobiles existantes.**

Mesdames, Messieurs,

1- Cadre général

Dans le cadre du Plan bruxellois de redéploiement et de relance post-COVID19, nous avons le plaisir de lancer le présent appel à projets à l'attention d'une part, à l'attention des secteurs « social et santé » ambulatoires et des maisons d'accueil agréés par la Commission communautaire française et d'autre part, des équipes mobiles existantes en santé mentale ou encore de toutes autres structures mono-communautaires.

La crise sanitaire et économique, avec la précarisation socio-sanitaire qu'elle engendre pour une partie de la population, induit l'émergence de nouvelles fragilités psychiques. Afin de répondre aux besoins accrus d'accompagnement en santé mentale et permettre à tous les Bruxellois, et en particulier les personnes plus fragiles socio économiquement, d'avoir accès aux services en matière de santé mentale, les Gouvernements bruxellois œuvrent à **renforcer l'offre, l'accessibilité et le travail mobile en santé mentale**. L'expertise de la mobilité clinique et de l'outreach s'avère utile pour étendre l'offre de soins, suivre les usagers à leur domicile, dans leur lieu de vie mais également dans les espaces publics afin d'éviter les hospitalisations en unité psychiatrique, tout en garantissant au maximum l'accès aux soins. Notre souhait est de renforcer le travail mobile en santé mentale afin **de répondre à des besoins non rencontrés et ciblés** tels que : mises en observation, double diagnostic, précarité, addiction, parentalité et d'être en **renfort dans les institutions selon un régime de deuxième ligne**.

2- Qui peut postuler ?

Les services des secteurs « social et santé » ambulatoires et des maisons d'accueil agréés par la Commission communautaire française et d'autre part, des équipes mobiles existantes en santé mentale ou encore de toutes autres structures mono-communautaires.

Ils peuvent poser leur candidature à l'appel à projets selon les modalités reprises au point 8.

3- Missions des équipes mobiles

Le rôle de l'équipe mobile est de mettre tout en œuvre pour viser une autonomie maximale de l'utilisateur, dans le respect de son cadre de vie, de ses valeurs, de ses capacités et habilités personnelles. Il s'agit d'un travail d'accompagnement et de concertation. Elle ne remplace donc pas une équipe d'infirmières à domicile, d'aide-familiales, etc. Toutefois, son rôle est de faciliter l'accès aux services compétents.

Le projet devra se déployer sur les axes suivants :

- Venir en renfort et proposer des **supervisions/formations aux équipes soignantes et d'aide psychosociales** pour mieux appréhender les troubles psychiques de leur patientèle (troubles qui augmentent en situation de crise et de crise sanitaire de manière drastique et sous différentes formes) ;
- Mieux **accompagner les résidents dans les maisons d'accueil d'urgence en souffrance psychique** (sans-abris, violence intra-familiale, parentalité, familles réfugiées, famille monoparentale, mineurs/enfants non accompagnés) ;
- Venir en appui et renforcer les initiatives Housing First **pour les usagers en grande précarité** et en souffrance psychique ;
- Venir en appui dans les structures d'aide sociales et d'inclusion ;
- Renforcer les **liens entre les secteurs et les lignes d'aide et de soin**, renforcer la **continuité des soins** afin de diminuer le nombre d'hospitalisation ;
- Créer de **l'intervision et des échanges de pratiques entre institutions** afin d'apprendre à mieux se connaître et à métisser leur pratique ;
- Mieux accompagner les résidents et les équipes dans les **structures d'hébergement non agréées** en grande souffrance psychique ;

En outre, cet appel encourage les équipes à travailler en étroite collaboration avec les institutions ou projets existants, à créer des synergies et des collaborations entre plusieurs acteurs autour d'un projet intégré à créer ou à renforcer. De manière générale, cet appel encourage les candidats à apporter du soutien là où ils répondent le mieux aux difficultés engendrées par la crise et aux problèmes de santé mentale rencontrés par les travailleurs du secteur psycho-social.

4- Public cible et équipe

L'accompagnement devra viser tout usager en santé mentale et/ou proches ainsi que les professionnels des secteurs de l'action sociale et de la santé.

5- Territoire/Région

Les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

6- Mise en œuvre des projets :

Les candidats sont invités à pouvoir déployer leurs activités à partir d'octobre 2020.

7- Perspective de financement :

Les budgets sont prévus pour une période de 18 mois.

Budget disponible en 2020, pour 6 MOIS : du 01/10/2020 au 31/03/2021 : 574.000 €

Budget disponible en 2021, pour 12 MOIS : du 01/04/2021 au 31/03/2022 : 1.145.000 €

Il s'agit à ce stade de **subsidés facultatifs sur base de justificatifs**.

La pérennisation de ces mesures au-delà de 2021 doit encore être confirmée.

Nous vous demandons de penser votre projet sur une période de 18 mois mais de rentrer deux budgets prévisionnels : le premier couvrant une période de 6 mois et le deuxième, une période de 12 mois.

Voir annexe au formulaire « Budgets prévisionnels ».

8- Modalités de constitution et d'introduction du dossier:

Les dossiers de candidature doivent être introduits au plus tard le **23 septembre 2020 à minuit**,
par courriel : covid-sante@spfb.brussels

Objet : Appel à projets « Santé Mentale et Mobilité »

À l'aide du formulaire ci-joint.

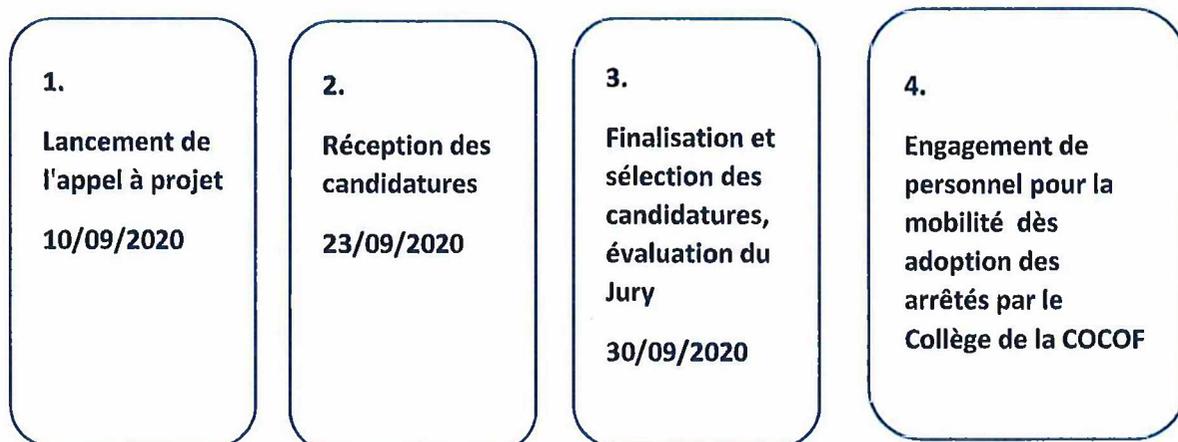
Les candidats doivent expliquer dans la partie II de ce formulaire de demande, à l'aide d'indications circonstanciées, comment les axes susmentionnés seront rencontrés (à l'aide d'exemples, de données chiffrées, de références et tous autres éléments pertinents).

9- Modalités de sélection des dossiers reçus:

- Les dossiers reçus dans les délais impartis seront examinés fin septembre 2020 par le Service de la Santé de la Commission Communautaire Française et un jury académique composé par les chercheurs et Professeurs Sophie Thunus (UCL) et Nicolas Marquis (FUSL). Celui-ci transmettra son avis à M. Alain MARON, Ministre – Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Action sociale et de la Santé.
- Les dossiers seront évalués sur base de leur pertinence en regard des axes susmentionnés.
 - o Outreach:
 - a) Description du projet et précisions sur les capacités d'outreach et les méthodes proposées.

- b) capacité à toucher des publics hors-circuit: patients (dont les enfants, les jeunes, les parents en difficultés et les personnes en situation de désaffiliations), et professionnels confronté aux problématique de santé mentale (de première et deuxième ligne).
- Répartition géographique: Une priorité aux zones, aux quartiers où l'offre de soins de santé mentale est moins présente sera privilégiée.
- Expérience disponible dans la candidature: évaluée sur base du profil du personnel pressenti et du nombre d'années d'expérience disponibles dans :
 - a) le soutien psychologique ou psychiatrique
 - b) d'autres types de soutiens (éducatif, socio-administratif, ou autres)
 - c) dans le support et coaching de la première et deuxième ligne
 - d) dans le soutien des publics ciblés par le projet
- Multidisciplinarité
- Collaboration avec les institutions et/ou projets existants, à un niveau intra et intersectoriel

Résumé des étapes:



Le Service de la Santé reste à votre disposition. Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter : Madame Nemeth M. mnemeth@spfb.brussels – Tél : 02/800.81.69

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Bernadette LAMBRECHTS,
Administratrice générale